

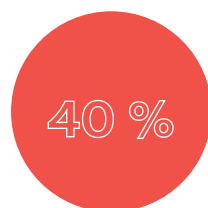
Agir pour *une information fiable, indépendante et pluraliste au service de la démocratie*

THIERRY CADART ET VINCENT MOISSELIN

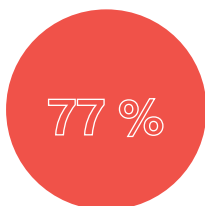
L'accès à une information fiable, indépendante et pluraliste est une condition et un fondement de la démocratie. Les médias et les journalistes, qui en sont un vecteur essentiel, doivent pouvoir exercer de façon libre et indépendante leur métier pour garantir ce rôle d'information des citoyennes et citoyens pour permettre le débat démocratique.

Les évolutions technologiques permettent aujourd'hui à chacun d'être récepteur mais aussi émetteur d'information, entraînant une évolution profonde des usages et du rapport à l'information. Ces évaluations questionnent par ailleurs différentes notions comme celle de la liberté d'expression, la responsabilité vis-à-vis de ce qui est diffusé mais aussi le dialogue possible au sein de la société.

En France, la situation du secteur de l'information s'inscrit dans une crise du modèle économique qui se manifeste de plusieurs manières : resserrement du marché publicitaire, concurrence exacerbée entre médias et renforcement des phénomènes de concentration. Ces éléments contribuent à la dégradation des conditions de travail, à la précarisation des professionnels et professionnelles de l'information, et pesent sur les conditions de production de l'information et sur sa qualité. ce contexte participe aussi au climat de méfiance élevé de concitoyens et concitoyennes vis-à-vis des médias et de celles et ceux qui produisent l'information. Face à ces constats, le CESE a choisi de se concentrer sur les questions d'exercice du métier de journaliste et d'économie des médias et d'éducation aux médias et à l'information.



des journalistes quittent la profession après sept ans d'exercice¹



de Français déclarent qu'il leur arrive de limiter ou de cesser de consulter les informations²

Les enjeux et la diffusion d'informations sur internet constituent évidemment un volet très important. L'avis du CESE propose ainsi des pistes de solutions concrètes pour contribuer au grand débat en cours sur l'information dans le cadre des États généraux de l'information et pour s'adresser à l'ensemble des pouvoirs publics. Par cet avis, le CESE souhaite prendre part à ce débat qui concerne l'ensemble des citoyennes et citoyens français.

¹ L'insertion et les parcours professionnels des diplômés de formations en journalisme, étude réalisée par l'Ifp/Carism - Université Panthéon-Assas pour les Observatoires des métiers de l'audiovisuel et de la presse, mai 2017

² Guénaëlle Gault et David Medioni, Les Français et la fatigue informationnelle. Mutations et tensions dans notre rapport à l'information, l'ObSocCo, Arte et la Fondation Jean-Jaurès, septembre 2022, pages 13, 14 et 16.

Comment construire l'information de demain ?

AVIS

1 DONNER UN NOUVEAU CADRE GÉNÉRAL PAR LA LOI

Réécrite la loi du 30 septembre 1986 relative à la **liberté de communication**

→ *A quoi sert cette loi ?* La loi du 30 septembre 1986 définit le cadre légal anti-concentration et prévoit des seuils de détention capitalistique, des règles de cumul d'autorisations et des règles limitant les concentrations multimédias à l'échelon national, régional et local.

→ *Pourquoi la réécrire ?* Cette loi se révèle obsolète en matière de concentration des médias. Elle est inadaptée aux évolutions technologiques qui se sont produites depuis son adoption originelle. Cette réécriture permettra aussi de renforcer le rôle et les missions de l'Arcom ainsi que les droits et la protection des journalistes.

2 MIEUX ENCADRER LA DIFFUSION DE L'INFORMATION SUR INTERNET

Faire reconnaître le **statut d'éditeur aux réseaux sociaux** dans le cadre des négociations européennes.

→ *Pourquoi ?* Les plateformes bénéficient actuellement du statut juridique d'hébergeur, où s'applique un principe d'absence d'obligation de surveillance générale sur les contenus qu'elles hébergent. Ce nouveau statut viendrait responsabiliser ces dernières.

Enregistrer les identités des personnes, sous le contrôle de la CNIL, **pour s'inscrire et avoir recours à des pseudonymes sur les réseaux sociaux** numériques utilisés par plus de 10 millions de personnes.

→ *Pourquoi ?* Pour mettre fin au sentiment d'impunité sur les grands réseaux sociaux numériques et s'assurer que la majorité numérique (15 ans) est bien respectée.

3 MIEUX GARANTIR L'EXERCICE DU MÉTIER DE JOURNALISTE

Rendre obligatoire l'adoption d'une **charte éthique** dans tous les médias d'information à caractère généraliste disposant d'une rédaction ainsi que la création de **comités d'éthiques** dont la présidence est assurée par une personnalité indépendante

→ *Pourquoi ?* L'importance d'un engagement éthique est cruciale lorsqu'il s'agit de garantir une information fiable et indépendante. La loi Bloche qui traite de ces questions n'est pas contraignante et ne couvre pas toutes les situations.

4 SOUTENIR ÉCONOMIQUEMENT LES MÉDIAS

Affecter temporairement une partie de la **taxe sur les services numériques** pour compenser partiellement les coûts de fabrication et d'exploitation de la **Presse quotidienne régionale (PQR)**.

→ *Pourquoi ?* La PQR, dont le rôle pour le maintien de l'implication démocratique est reconnue, est fragilisée dans son modèle économique et rencontre une crise structurelle qui nécessite un soutien et un accompagnement spécifique.

LES RAPPORTEURS

Thierry CADART

01 44 43 64 07 • thierry.cadart@lecese.fr

Thierry Cadart a été secrétaire national de la CFDT, Confédération française démocratique du travail, qu'il représente. Il est aujourd'hui questeur du CESE. Il est membre des commissions Éducation, culture et communication et Travail et emploi et de la commission temporaire Participation démocratique.

Vincent MOISSELIN

01 44 43 64 20 • vincent.moisselin@lecese.fr

Vincent Moisselin est directeur du Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles, il est également vice-président de la Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (la Fesac), qu'il représente au CESE dans le groupe des Entreprises. Il est membre de la commission Éducation, culture et communication.